



DOCUMENT
D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS

Informier, prévenir et protéger



DICRIM
DOCUMENT À CONSERVER



Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

C'est un événement brutal, à faible probabilité et qui est le plus souvent imprévu. Il peut être d'origine naturelle ou technologique et entraîner des conséquences importantes sur les personnes, les biens et l'environnement.



Risque industriel



Transport de matières dangereuses



Transport de matières dangereuses



Risque de rupture de barrage



Risque d'inondation



Risque sismique



Risque météorologique orages - tempêtes

INFORMER POUR PREVENIR

Informez les habitants de Décines sur les risques et les conduites à tenir en cas d'accident sont des éléments essentiels à la prévention.

L'information contenue dans ce Dicom (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) expose les données du

dossier départemental élaboré par les services de l'État, sur les cinq risques majeurs recensés à Décines. Son but est de sensibiliser la population aux bons comportements, à la fois individuels et collectifs, en cas de survenue d'un des risques, de manière à favoriser l'intervention des secours.

La Mairie de Décines s'est également dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui permet de s'organiser face à une situation de crise. Ce guide est important, il vous permet d'avoir les bons réflexes en cas d'alerte. Gardez-le à portée de main !



L'alerte

L'alerte est déclenchée par la Préfecture et/ou la Mairie. Le signal permet à chacun d'appliquer les consignes de sécurité et de se protéger jusqu'à la fin de l'alerte.

Le signal national d'alerte

En cas de Risque Industriel Majeur de type incendie, explosion, fuite de gaz toxique ou radioactif, la Préfecture déclenche le système national d'alerte.

Vous pouvez entendre un extrait du signal chaque mercredi du mois, à 12h, lors de la vérification du système, ou en composant le n° vert : 0 800 50 73 05.

Le signal d'alerte est composé ainsi :



La fin d'alerte est un signal continu de 30 secondes :



Les messages d'alerte

Ils sont émis :






















- par des hauts-parleurs depuis les véhicules de la police municipale ou des forces de l'ordre
- par des affichettes dans les lieux publics fréquentés
- par des tracts distribués en porte-à-porte par les services municipaux.






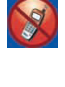













Que faire en cas d'alerte ? Consignes générales de sécurité :

- Mettez-vous à l'abri : rentrez dans le bâtiment le plus proche, dans une pièce sans fenêtre, et bouchez les aérations.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les structures scolaires ont un système d'alerte spécifique et le personnel est formé pour mettre en sûreté les enfants.
- Coupez le gaz, l'électricité et évitez toute flamme ou corps incandescent. Ne fumez pas.
- Ne téléphonez pas pour éviter de saturer le réseau et le laisser disponible aux secours.
- Écoutez la radio : **France info 105.4 FM** **France inter 101.1 FM**
Conseil : ayez chez vous une radio avec des piles en état de marche.
- Préparez-vous à une éventuelle évacuation : réunissez vos papiers d'identité, effets indispensables, eau, vêtements, radio...

4 Présentation synthétique des risques



<p>Risque industriel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incendie - Explosion <p>Pollution de l'air, de l'eau et du sol par des produits dangereux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fumées toxiques 	<p>La loi sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) concerne toute activité pouvant générer des nuisances ou des risques pour l'environnement. Elle impose aux entreprises concernées la mise en place de plan d'organisation face au danger (exemple : sirène interne).</p> <p>A Décines-Charpieu, l'entreprise Gifrer Barbezat qui fabrique et conditionne des produits inflammables est classée ICPE en catégorie « Seveso seuil haut ».</p>	      <p>Rentrer dans un bâtiment en dur</p> <p>Se cafeutrer</p> <p>Ecouter la radio</p> <p>Ne pas aller chercher ses enfants à l'école</p> <p>Ne pas fumer à proximité</p> <p>Ne pas téléphoner</p>
<p>Transport de Matières Dangereuses par route</p> <ul style="list-style-type: none"> - Explosion - Incendie - Pollution toxique de l'air - Pollution de l'air, de l'eau et du sol par des produits dangereux 	<p>Une signalisation spécifique s'applique aux poids lourds. En fonction des produits et des quantités transportées, le véhicule doit signaler par des plaques oranges réfléchissantes placées à l'avant et à l'arrière, le code matière et le code danger.</p> <p>À Décines-Charpieu, la circulation des poids lourds est réglementée par arrêté municipal et concerne en priorité : l'avenue Jean Jaurès et Franklin Roosevelt, le boulevard Charles de Gaulle et la Rocade Est (N 346).</p>	     <p>Rentrer dans un bâtiment en dur</p> <p>Se cafeutrer</p> <p>Ecouter la radio</p> <p>Ne pas aller chercher ses enfants à l'école</p> <p>Ne pas fumer à proximité</p>
<p>Transport de Matières Dangereuses par canalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Explosion - Incendie (inflammation du panache de gaz). 	<p>Le transport par canalisation fait l'objet de différentes réglementations qui permettent notamment d'intégrer les zones de passage des canalisations dans les documents d'urbanisme des communes traversées.</p> <p>À Décines-Charpieu, ce sont des canalisations de gaz appartenant et exploitées par la société GRT Gaz. Elles sont situées au sud de la commune et la traversent d'Est en Ouest.</p>	    <p>Rentrer dans un bâtiment en dur</p> <p>Se cafeutrer</p> <p>Ecouter la radio</p> <p>Ne pas aller chercher ses enfants à l'école</p>
<p>Risque rupture de barrage</p> <p>Montée catastrophique des eaux</p>	<p>En cas de survenue de ce risque, il faut suivre les consignes dictées par la Ville pour éviter les mouvements de foule et le blocage des réseaux routiers. La commune est concernée par les barrages de Vouglans et du Coiselet, situés sur l'Ain, à environ une centaine de km.</p> <p>En cas de rupture, une lame d'eau de 8 m environ, arriverait 7 heures après l'événement. Si un tel événement devait arriver, tout ou une partie de la population</p>	      <p>Rentrer dans un bâtiment en dur</p> <p>Se cafeutrer</p> <p>Ecouter la radio</p> <p>Ne pas aller chercher ses enfants à l'école</p> <p>Ne pas fumer à proximité</p> <p>Ne pas téléphoner</p>

	devra être évacuée.	
<p>Risque inondation Montée catastrophique des eaux due à de fortes précipitations.</p>	<p>De manière générale, il convient de suivre avec attention les bulletins d'alerte de Météo France. À Décines-Charpieu, la zone principalement touchée est le quartier des Marais. Celui-ci devra être évacué en fonction de l'ampleur de l'inondation.</p>	 Rentrer dans un bâtiment en dur  Se cafeutrer  Ecouter la radio  Ne pas aller chercher ses enfants à l'école  Ne pas fumer à proximité  Ne pas téléphoner
<p>Risque Sismique</p>	<p>Le séisme est un risque où il n'y a pas d'alerte possible. Un certain nombre de consignes générales à suivre pendant le phénomène sont définies. Par arrêté préfectoral n°2011-2152 du 26 avril 2011, l'ensemble du territoire de la commune de Décines-Charpieu a été classée en zone 3 (sismicité modérée).</p>	 Abritez-vous sous un meuble  Éloignez-vous des bâtiments et des zones instables  Ecouter la radio  Ne pas aller chercher ses enfants à l'école  Ne pas fumer à proximité  Ne pas téléphoner  Évacuez le bâtiment
<p>Risque météorologique : orages – tempêtes</p>	<p>L'ensemble du territoire de la commune est vulnérable à ce risque et peut se situer sur la trajectoire d'un orage.</p>	 Rentrer dans un bâtiment en dur  Se cafeutrer  Ecouter la radio  Ne pas aller chercher ses enfants à l'école  Ne pas fumer à proximité  Ne pas téléphoner

Où s'informer *en dehors de l'alerte?*

À la Mairie

Possibilité de consulter
le Dossier Départemental des Risques Majeurs :
Mairie Annexe
2-4, rue Marcellin Berthelot
69151 Décines cedex
04 72 93 30 40

En cas de danger
imminent ou d'accident,
alerter immédiatement
les secours :

Samu : 15

Police, Gendarmerie : 17

Sapeurs Pompiers : 18

Depuis un téléphone
mobile : 112

GRT GAZ (n° vert) :
0800 246 102

À la Préfecture du Rhône

Service
de la Protection Civile :
04 72 61 60 46

Sur Internet

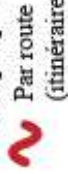
- Ville de Décines
www.decines.fr
- Ministère
de l'Environnement
www.environnement.gouv.fr
www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
- Portail de la prévention
des risques majeurs
www.prim.net
- Météo-France
www.meteofrance.com

> Les habitants présentant un handicap
(mobilité réduite, malentendant, etc.)
doivent se faire connaître auprès
du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
chargé de l'évacuation des personnes.
CCAS : 04 72 93 30 34



LES RISQUES MAJEURS SUR DECINES

Risque par transports de matières dangereuses



Par route
(itinéraires obligatoires)

Risque par transports de matières dangereuses



Par canalisation de gaz

Risque d'inondation par crues



Zone affectée par les crues
du canal de Miribel

Niv. Lyon centre
A6 Paris
A47 Genève

Risque de rupture de barrage



Altitudes en mètres

Risque industriel



Zone soumise à un risque
de type Seveso

